



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**PRÉSIDENT : M. REBSAMEN**

**SECRÉTAIRES : MELLE MASLOUHI - M. BOURNY**

MEMBRES PRÉSENTS :

MME AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. MME BIOT - MME BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - MME COLOMBET - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - MME DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - MME FLAMENT - M. FOUCHERES - MME GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - MME HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - MME LEMOUZY - M. MAGLICA - MME MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - MME MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - MME POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - MME ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - MME TENENBAUM

MEMBRES ABSENTS :

M. ALLAERT (POUVOIR À M. HESSE) - M. AUDARD - (POUVOIR À M. ESMONIN) - MELLE BERNARD (POUVOIR À MME POPARD) - MME BESSIS (POUVOIR À MME BIOT) - M. BRENOT (POUVOIR À M. PERRIN) - M. BRESSAND (POUVOIR À M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (POUVOIR À M. DUBOIS) - M. DANIERE (POUVOIR À M. DUPIRE) - MME DARCIAUX - MME DELEBARRE (POUVOIR À M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (POUVOIR À MME AVENA) - M. IZIMER (POUVOIR À MELLE MASLOUHI) - M. MARTIN (POUVOIR À M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (POUVOIR À M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (POUVOIR À M. JULIEN) - M. ROIZOT (POUVOIR À M. BARBEY) - M. VOUILLOT (POUVOIR À M. BACHELARD).

---

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Convention UniversCités - Demande de subvention pour un séminaire de formation, de coopération et de recherche organisé par le Centre de Recherches en Études Politiques (CERPO)**

Par délibération du 21 octobre 2004, le Grand Dijon avait décidé de soutenir à hauteur de 3 000 € une formation dispensée par l'Université de Bourgogne et inscrite dans un programme développé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ayant pour objectif de renforcer la coopération internationale en vue d'aider à résoudre les problèmes que rencontrent certains peuples dans des domaines tels que les droits de l'homme, la culture, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé.

Ce soutien a été reconnu et salué par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, et dans de nombreuses conférences internationales. Ainsi, Dijon est citée en référence comme porteur d'un projet unique innovant en matière de formation dans le domaine des droits de l'homme et de la solidarité.

Les objectifs généraux du programme des Nations Unies sont de :

- former des hommes et des femmes autochtones dans les domaines suivants : droits de l'homme, droits des peuples, organisation de la société internationale, afin qu'ils deviennent dans leur pays des personnes ressources dans ces domaines ;
- inciter les participants à diffuser leurs connaissances à travers des actions de terrain ;
- favoriser le dialogue des cultures et la protection des droits fondamentaux ;
- constituer dans leurs communautés des réseaux éducatifs ;

Cette formation est sanctionnée par une attestation délivrée par le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. L'Assemblée générale des Nations Unies a choisi l'Université de Bourgogne comme seule université française intégrant ce programme.

La structure d'accueil est l'Université de Bourgogne, au travers du Centre d'Etude et de Recherche Politique (CERPO), de l'UFR Droit et Sciences politiques. Cette action est considérée par l'Université de Bourgogne comme étant une action de coopération institutionnelle.

Le programme proposé est organisé autour d'une approche pluridisciplinaire, comparative et internationale, au travers des thèmes suivants :

- perspectives historiques de la colonisation et de la décolonisation,
- conditions de vie des peuples autochtones,
- revendications des peuples autochtones,
- la notion de « peuples autochtones »,
- organisation de la société internationale,
- présentation de l'Organisation des Nations Unies,
- cadre général du Droit international,
- cadre général des droits de l'homme,
- systèmes régionaux africain, interaméricain et européen,
- statut des peuples autochtones,
- analyse du droit à l'autodétermination,
- participation active des peuples autochtones à l'organisation mondiale,

- racismisme et discrimination.

Pour la session 2005 de cette formation, le public concerné se compose de cinq personnes issues du monde associatif des pays suivants : 1 du Burundi, 2 du Niger, 1 du Maroc et 1 d'Algérie, qui ont été sélectionnées parmi des organisations non gouvernementales ou des associations représentant leur pays œuvrant afin de faire respecter les droits de leur peuple.

La session 2005 se déroule successivement à Genève, Dijon et Paris, durant 10 semaines, du 29 août au 4 novembre, dont une partie à Dijon, du 26 septembre au 21 octobre.

Financement : Le budget prévisionnel pour la session 2005 est de 47 800 €.

L'Université de Bourgogne prend à sa charge pour les cinq stagiaires :

- l'hébergement,
- les frais de transport (avion et train),
- les frais d'assurance,
- une indemnité de subsistance.

L'Université de Bourgogne prend également en charge les coûts de fonctionnement de la formation :

- frais de secrétariat,
- déplacement et rémunération des intervenants,
- supports de cours,
  - documentation.

Plan de financement proposé :

Organisme	Montant sollicité
Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies	5 000 €
Organisation Internationale de la Francophonie	10 000 €
Ministère des Affaires Etrangères	7 800 €
UNESCO	4 000 €
Université de Bourgogne (service Relations Internationales)	6 000 €
Association des Femmes Diplômées des Universités	1 000 €
Région Bourgogne	7 000 €
Ville de Dijon (délibération du CM du 07/06/05)	2 000 €
<b>Grand Dijon</b>	<b>5 000 €</b>
TOTAL SUBVENTIONS	47 800 €

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL;**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 euros à l'Université de Bourgogne afin de financer ce projet ;
- **d'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **DE DIRE** QUE LA DÉPENSE EN RÉSULTANT SERA PRISE SUR LES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2005 À CET EFFET.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



Pour extrait conforme,

Le Président

DE  
AGGLOMÉRATION  
DIJONNAISE

*[Signature]*

Publié le 11 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le